Nations Unies E/ESCAP/68/17



Conseil économique et social

Distr.: Générale 30 avril 2012

Français

Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-huitième session

Bangkok, 17-23 mai 2012 Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives à la gestion: Projet de cadre stratégique pour la période biennale 2014-2015

Projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2014-2015

Note du secrétariat

Résumé

Le projet de cadre stratégique de la CESAP pour l'exercice biennal 2014-2015 est soumis à la Commission pour examen et adoption.

Le projet de cadre stratégique de la CESAP pour 2014-2015 a été présenté tout d'abord au Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (CCRP) à sa 339^e session, le 13 décembre 2011, pour examen préliminaire. À sa session spéciale du 16 février 2012, le CCRP a réexaminé le projet de cadre stratégique en prenant en compte les révisions et ajouts proposés par le secrétariat à la suite des observations et décisions reçues des membres du CCRP.

Le projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2014-2015 se présente comme suit: orientation générale du programme, et cadres logiques et stratégies pour chacun des huit sous-programmes suivants : politiques macroéconomiques et développement inclusif; commerce et investissement; transports; environnement et développement; technologies de l'information et de la communication et réduction des risques de catastrophe; développement social; statistiques; et activités sous-régionales pour le développement. On trouvera à la fin du présent document la liste des autorisations qui définissent l'orientation du programme de la CESAP.

Après examen par la Commission, le projet de cadre stratégique de la CESAP, tel que modifié et renforcé en fonction d'autorisations additionnelles, selon qu'il conviendra, sera examiné par le Comité du programme et de la coordination (CPC) à sa cinquante-deuxième session, en tant que composante du cadre stratégique proposé par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2014-2015. Suite à cet examen, l'Assemblée générale, à sa soixante-septième session, examinera le projet de cadre stratégique du Secrétaire général pour l'exercice biennal 2014-2015, compte tenu des recommandations du CPC. L'approbation finale du projet incombe à l'Assemblée.

La Commission voudra peut-être donner ses directives sur le projet de cadre stratégique de la CESAP pour l'exercice biennal 2014-2015, en gardant à l'esprit qu'après son adoption par l'Assemblée générale, le cadre stratégique pour l'exercice biennal 2014-2015 constituera la base sur laquelle les États membres et le secrétariat élaboreront un programme de travail pour cette même période.

Table des matières

		Page
I.	Orientation générale	2
II.	Sous-programmes	5
	Sous-programme 1. Politiques macroéconomiques et développement inclusi	f 5
	Sous-programme 2. Commerce et investissement	9
	Sous-programme 3. Transports	14
	Sous-programme 4. Environnement et développement	16
	Sous-programme 5. Technologies de l'information et de la communication et réduction des risques de catastrophe	20
	Sous-programme 6. Développement social	24
	Sous-programme 7. Statistiques	29
	Sous-programme 8. Activités sous-régionales pour le développement	32
	Textes portant autorisation	43

I. Orientation générale

- 1. Le mandat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) est issu des résolutions 37 (IV) et 414 (XIII) du Conseil économique et social portant création de la Commission. Il est axé sur la promotion de la coopération régionale pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique région dynamique caractérisée par une richesse, une diversité et un renouvellement croissants, mais également confrontée à la pauvreté persistante, à la dégradation de l'environnement, à l'inégalité et à l'insécurité. Le rôle de la Commission a été précisé ultérieurement dans diverses résolutions adoptées par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission elle-même.
- La région de l'Asie et du Pacifique, qui compte près des deux tiers de la population mondiale, s'est distinguée comme étant la région du monde où la croissance est la plus rapide, en même temps qu'une plaque tournante pour le commerce international, l'investissement et le transfert des technologies. Les économies en développement de la région ont doublé de taille au cours de la dernière décennie et sont parvenues à arracher des millions de personnes à la pauvreté. Des progrès sensibles ont été faits dans la réalisation de plusieurs des Objectifs du Millénaire pour le développement, notamment ceux qui ont trait à la pauvreté, à l'éducation, aux maladies transmissibles et à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Cependant, les gains réalisés par la région continuent à faire l'objet de graves menaces et l'on s'est inquiété de la capacité de la région à faire front aux menaces qui pèsent sur les progrès accomplis. Tout d'abord, si la région de l'Asie et du Pacifique est parvenue à surmonter la crise économique mondiale de 2009, cette crise et les incertitudes économiques qui existent actuellement à l'échelle mondiale ont mis en évidence sa vulnérabilité aux chocs extérieurs. En outre, la volatilité persistante des marchés des denrées alimentaires, de l'énergie et des marchés financiers montrent la nature complexe et étroitement imbriquée des crises économiques modernes. Deuxièmement, l'immense prospérité de la

région n'a pas été partagée équitablement, et les écarts de développement se sont constamment élargis au fil du temps, tandis que divers pays de la région éprouvent toujours des difficultés à renforcer leurs capacités de production et leurs avantages concurrentiels, ce qui serait nécessaire pour leur permettre de s'intégrer efficacement à l'économie mondiale et régionale. Tant au sein des pays qu'entre les pays, les inégalités augmentent, exacerbées par le changement dans la dynamique de la population, l'urbanisation croissante et des migrations persistantes. Troisièmement, avec l'augmentation constante des pressions imposées à la capacité de charge de la planète, on en est venu à s'interroger sur la durabilité du modèle de croissance de la région. Par ailleurs, la fréquence et la virulence accrue des catastrophes naturelles et leurs graves répercussions socioéconomiques ont accentué les préoccupations quant à la capacité de la région à préserver ses acquis de développement.

- 3. Ces insécurités économiques, sociales et environnementales se font sentir simultanément et se renforcent mutuellement. À moins qu'il n'y soit mis rapidement bon ordre, elles risquent non seulement de faire capoter les résultats de décennies de progrès socioéconomique en Asie et dans le Pacifique, mais aussi de provoquer des troubles sociaux et politiques. De la capacité de la région à faire face à ces difficultés selon une approche de développement économique et social inclusive et durable dépendront la nature, le rythme et la durabilité du développement de la région pendant les décennies à venir. En outre, les faits récents indiquent qu'une approche coordonnée à l'échelon régional sera de plus en plus nécessaire pour accroître la résilience de la région aux chocs extérieurs. Les perspectives économiques à moyen terme des économies avancées d'Amérique du Nord et de la zone Euro étant floues et incertaines, les pays de l'Asie et du Pacifique devront compter davantage sur leurs propres moyens et sur ceux de la région pour soutenir leur dynamisme à l'avenir. Dans ces conditions, l'exploitation du potentiel que représente l'intégration économique régionale constituera une option clef. La région est exposée à des risques communs et à des vulnérabilités communes aux chocs économiques – par exemple la volatilité des marchés des produits et des marchés financiers – de même qu'aux catastrophes naturelles, qu'il s'agisse du syndrome respiratoire aigu sévère, de la grippe aviaire ou des tsunamis, qui atteignent tous les pays indépendamment des frontières. Les effets sociaux et économiques de ces catastrophes sont ressentis au-delà des pays directement affectés en raison de l'intégration régionale des réseaux de production et des chaînes d'approvisionnement; on en a eu récemment l'exemple avec le tsunami survenu au Japon et avec les inondations d'Asie du Sud-Est
- 4. Face à ces défis, la région de l'Asie et du Pacifique a besoin d'une instance régionale vigoureuse pour étudier et formuler des stratégies et politiques de développement. De concert avec ses États membres, la CESAP apportera les conseils nécessaires et assurera la direction collective dont la région a besoin. En tant qu'antenne régionale de l'ONU, la CESAP offre un tremplin pour chaque État membre, la Commission constituant une assemblée régionale de l'Organisation pour tous. La promotion de la coopération régionale sera au cœur de l'action de la CESAP.
- 5. La CESAP fera bénéficier les États membres d'une analyse stratégique rigoureuse, d'options de politique générale et de moyens de renforcement des capacités pour leur permettre de traiter les grands problèmes de développement et d'adopter des solutions innovantes dans l'intérêt de la prospérité économique, du progrès social, de la durabilité environnementale et de la résilience aux chocs

extérieurs, dans l'ensemble de la région. Au cours de la dernière période biennale précédant l'échéance fixée pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, la CESAP renforcera son assistance aux pays de l'Asie et du Pacifique pour leur permettre de redoubler d'efforts dans les domaines où les progrès ont été lents.

- 6. La CESAP continuera de travailler à la réalisation des grands objectifs communs à toutes les commissions régionales, à savoir: a) promouvoir l'intégration économique aux niveaux sous-régional et régional; b) promouvoir la réalisation dans la région des objectifs de développement convenus internationalement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement; et c) favoriser un développement régional durable en aidant à combler l'écart entre les États membres et entre les sous-régions, dans les domaines économique, social et environnemental, en particulier au moyen du commerce et des transports. Pour atteindre ces objectifs, toutes les commissions régionales continueront à favoriser le dialogue multilatéral, le partage de connaissances et la constitution de réseaux et collaboreront pour promouvoir la coopération intrarégionale et interrégionale, tant entre elles qu'avec les autres organisations concernées.
- Reconnaissant la complexité des liens existant entre les problèmes 7. économiques, sociaux et environnementaux, la CESAP, lorsqu'il y a lieu et en tenant dûment compte des conclusions de l'examen final de son appareil de conférence, accentuera le caractère multisectoriel et multidisciplinaire de son approche en matière de développement et pour la prise de décision et l'élaboration de programmes. Elle encouragera et, sur demande, aidera les États membres à définir et appliquer un ensemble commun de normes, conventions et approches de développement convenues au niveau international ou régional, tout en présentant le point de vue régional pour promouvoir des approches multilatérales dans la solution des problèmes mondiaux. Dans son rôle de conseil, la CESAP s'appuiera sur une analyse factuelle, faisant bien apparaître les différences et les disparités entre les pays et au sein des pays, y compris entre les hommes et les femmes, la priorité étant donnée à la prise en compte des préoccupations des pays ayant des besoins particuliers, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Au cours de la période 2014-2015, on multipliera les efforts pour intégrer la problématique hommes/femmes à tous les sousprogrammes et pour promouvoir l'égalité entre les sexes et la prise en considération des difficultés des groupes vulnérables, de telles mesures étant essentielles pour la réduction de la pauvreté et pour un développement inclusif et durable.
- 8. Le cadre stratégique proposé comporte un ensemble intégré de huit sousprogrammes synergiques et complémentaires, qui sont fondés sur les priorités des États membres. Les sous-programmes du cadre stratégique pour l'exercice 2014-2015 traduisent la continuité d'orientation des travaux de la CESAP par rapport à la période 2012-2013, le mandat fixé par la résolution 67/15 de la Commission, l'engagement de la CESAP en faveur des activités de développement de l'Organisation, et les efforts constants que déploie le secrétariat pour améliorer l'efficacité institutionnelle et la qualité de l'action de développement.

- 9. L'objectif général étant d'agir contre les menaces qui pèsent sur le développement et de prendre en compte les priorités de développement du Secrétaire général, les sous-programmes sont conçus pour permettre d'obtenir les résultats suivants en matière de développement: a) les gouvernements des États membres disposent de politiques de développement plus efficaces, plus inclusives et plus durables pour envisager le développement dans une perspective multidisciplinaire afin de réduire le écarts de développement et de renforcer la résilience; b) les processus mondiaux reflètent le point de vue de la région, qui est présenté de façon plus vigoureuse et coordonnée, et les pays bénéficient d'un appui pour s'acquitter de leurs engagements internationaux; c) les mécanismes de coopération régionale et cadres institutionnels sont en place, reçoivent l'appui voulu et sont mis en œuvre pour promouvoir l'intégration régionale et le développement inclusif.
- 10. La promotion de la coopération régionale et sous-régionale, notamment la coopération Sud-Sud, constitue un élément essentiel de la stratégie du programme de travail de la CESAP. Les bureaux sous-régionaux pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, et l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, et le bureau pour la sous-région du Pacifique apporteront une assistance technique mieux ciblée et plus approfondie, permettant de répondre aux priorités des États membres dans leurs sous-régions respectives de manière plus équilibrée.
- 11. Les partenariats avec des entités multilatérales et organisations sousrégionales seront encore renforcés afin d'assurer la prise en compte des préoccupations de la région selon une approche inclusive et cohérente et d'éviter les doubles emplois, tout en exploitant les atouts et les avantages comparatifs de la CESAP ainsi que les complémentarités avec ses partenaires. La CESAP renforcera donc son rôle de chef de file en tant qu'animateur du Mécanisme régional de coordination de l'ensemble des institutions spécialisées, fonds et programmes du système des Nations Unies dans la région, ainsi que son active participation au Groupe des Nations Unies pour le développement.
- 12. Dans l'ensemble, la CESAP exploitera ses capacités multidisciplinaires, sa présence régionale et sous-régionale renforcée, le vaste réseau qu'elle a mis en place avec les organisations sous-régionales, régionales et internationales compétentes, et son statut d'antenne régionale de l'ONU pour jouer le rôle de chef de file et apporter des solutions aux problèmes critiques de développement régional et mondial du XXI^e siècle.

II. Sous-programmes

Sous-programme 1 Politiques macroéconomiques et développement inclusif

Stratégie

18. La responsabilité fonctionnelle de ce sous-programme incombera à la Division des politiques macroéconomiques et du développement, avec l'appui du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable (CRPAD). Au titre du sous-programme, le secrétariat sera chargé d'intégrer les besoins de développement des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement dans les activités de la CESAP, notamment pour ce qui est de combattre la pauvreté, de supprimer les

disparités et de favoriser une intégration plus poussée dans le processus régional de croissance économique. L'orientation stratégique du sous-programme a pour fondements les objectifs de développement convenus internationalement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement; le Document final de Doha sur le financement du développement; le document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement; le document final de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés; et les résolutions reprises dans la liste des textes portant autorisation.

- Plus particulièrement axé sur le renforcement de la capacité des pays à concevoir et à mettre en œuvre des politiques de développement inclusif et durable à l'appui des objectifs de développement convenus internationalement, le sous-programme permettra de suivre les tendances et perspectives macroéconomiques pour la réduction de la pauvreté et des écarts de développement; de promouvoir le renforcement des capacités pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays ayant des besoins particuliers; de favoriser le processus de reclassement des pays les moins avancés; de renforcer la coopération régionale pour relever les défis du développement à moyen et à long termes; et d'agir en faveur de l'agriculture durable et de la sécurité alimentaire dans la région pour combattre la pauvreté parmi les populations rurales. L'action entreprise bénéficiera en outre des services consultatifs régionaux qui seront apportés aux États membres par l'intermédiaire du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de la sécurité alimentaire et de l'agriculture durable. Des efforts particuliers seront faits aux fins suivantes: promouvoir une plus large intégration régionale et renforcer la capacité de récupération de la région grâce à une croissance économique accrue; réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement de manière à réduire les disparités économiques et sociales tant entre les pays qu'à l'intérieur de ces derniers, compte tenu de la problématique hommes-femmes; aider la région à s'exprimer de façon coordonnée sur les divers processus mondiaux relatifs aux enjeux et aux défis du développement, et sur les questions financières, y compris les résultats des sommets du Groupe des Vingt; et réfléchir aux moyens d'innover pour renforcer la collaboration et pour définir des synergies et des complémentarités régionales favorisant l'agriculture durable et la sécurité alimentaire.
- 20. Un ensemble spécifique de modalités essentielles sera appliqué pour la mise en œuvre du programme de travail. La coopération régionale et la coopération Sud-Sud continueront d'être les principales modalités utilisées pour rapprocher les pays, et des concertations et des activités de sensibilisation seront organisées dans ces contextes pour traiter les problèmes communs et combler les écarts de développement, surtout dans les pays ayant des besoins particuliers. Le Mécanisme de coordination régionale Asie-Pacifique sera mis au service d'une collaboration plus cohérente et plus efficace avec les autres organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, afin de fournir aux États membres un ensemble commun de services. Le Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable constituera un lieu d'échanges régional pour promouvoir la synergie et les complémentarités entre les États membres dans les travaux de recherche et de renforcement des capacités portant sur l'agriculture durable et la sécurité alimentaire, ce qui accroîtra encore la portée du sous-programme.

21. Le sous-programme opérera étroitement avec les autres sous-programmes dans une optique sous-régionale spécifique de façon à intégrer les perspectives multisectorielles et sous-régionales dans le traitement des enjeux et défis de politique générale visant à renforcer la coopération financière et économique régionale de manière à aider la région à disposer de capitaux supplémentaires pour l'aménagement de l'infrastructure économiquement viable et socialement inclusive en se fondant sur la formule du partenariat public-privé, la prise en compte des problèmes des pays qui ont des besoins particuliers et l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition des personnes les plus pauvres et les plus vulnérables dans la région, de même que pour l'élaboration de *l'Economic and Social Survey of Asia and the Pacific*.

Objectif de l'Organisation: Promouvoir un environnement de politique macroéconomique favorable et renforcer la coopération économique régionale pour un développement inclusif et durable dans la région de l'Asie et du Pacifique, en particulier afin de réduire la pauvreté et d'atteindre les autres objectifs de développement convenus au niveau international, notamment dans les pays ayant des besoins particuliers.

Réalisations escomptées (Secrétariat)

a) Meilleure compréhension de la part des décideurs et autres groupes cibles des tendances du développement, problèmes émergents, des enjeux macroéconomiques de choix et politiques bien étayés propres à stimuler la croissance économique et à réduire la pauvreté ainsi que les écarts de développement

b) Accroissement de la participation régionale aux forums mondiaux sur le développement et renforcement de la coopération économique et financière régionale pour tirer parti des synergies mutuellement bénéfiques qui contribuent à un développement inclusif et durable, en particulier par le biais de la coopération Sud-Sud

Indicateurs de succès

 a) Dans les documents d'orientation, les ouvrages universitaires et principaux moyens d'information, augmentation du nombre de références aux publications et activités de la CESAP concernant les politiques macroéconomiques, les finances et le développement

Mesure des résultats:

Unité de mesure: nombre d'articles et de références

2010-2011: 700 articles et références

Estimation pour 2012-2013: 800 articles et références

Valeur cible pour 2014-2015: 850 articles et références

b) Augmentation du nombre de résolutions et de documents issus de réunions qui témoignent d'un accord sur la nécessité d'une coopération économique et financière régionale enrichissant le débat mondial sur le développement

Mesure des résultats:

Unité de mesure: nombre de documents finaux et de résolutions

2010-2011: 2 documents finaux et

Indicateurs de succès

résolutions

Estimation pour 2012-2013: 3 documents finaux et résolutions

Valeur cible pour 2014-2015: 3 documents finaux et résolutions

c) i) Pourcentage accru des participants aux activités de la CESAP qui déclarent être à de mieux même formuler d'appliquer politiques des développement économique rationnelles à l'appui de la mise en œuvre dans la région du Programme d'action d'Istanbul et de la réalisation des du Millénaire Objectifs pour le développement, ainsi que des autres objectifs de développement convenus à l'échelon international

Mesure des résultats:

Unité de mesure: pourcentage des participants

2010-2011 : 65 % des participants

Estimation pour 2012-2013: 75 % des participants

Valeur cible pour 2014-2015: 85 % des participants

c) ii) Nombre accru des politiques, programmes et initiatives publics qui reflètent les principes et recommandations promus par la CESAP pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement et atteindre les autres cibles convenues à l'échelon international

Mesure des résultats:

Unité de mesure: nombre d'États membres

2010-2011: 21 pays

Estimation pour 2012-2013: 26 pays

Valeur cible pour 2014-2015: 30 pays

d) Pourcentage accru des participants aux travaux du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable (CRPAD) qui déclarent être mieux à même de formuler et mettre en œuvre des politiques de développement rural en

c) Renforcement des capacités des États membres, notamment des pays ayant des besoins particuliers, afin qu'ils puissent formuler et appliquer des politiques de développement pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et des objectifs de développement convenus à l'échelon international

d) Renforcement de la capacité des États membres à formuler et mettre en œuvre des politiques de développement rural en faveur de l'agriculture durable et de la sécurité alimentaire

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
	faveur de l'agriculture durable et de la sécurité alimentaire
	Mesure des résultats:
	Unité de mesure: pourcentage des États membres participants
	2010-2011: 75 % des États membres participants
	Estimation pour 2012-2013: 80 % des États membres participants
	Valeur cible pour 2014-2015: 85 % des États membres participants

Facteurs externes

22. Le sous-programme devrait aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) la situation économique, sociale et politique des pays cibles reste stable; b) les institutions publiques et les organisations de la société civile disposent des ressources humaines et financières nécessaires pour assurer une coopération fructueuse; et c) des ressources extrabudgétaires sont mobilisées en quantité suffisante pour assurer aux activités de coopération technique la portée et l'ampleur voulues.

Sous-programme 2 Commerce et investissement

Stratégie

- 23. La responsabilité de ce sous-programme incombera à la Division du commerce et de l'investissement, avec l'appui du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT) et du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique (ONUCGMAP). Son orientation stratégique découle principalement des objectifs de développement convenus internationalement, notamment : les Objectifs du Millénaire pour le développement; le Document final du Sommet mondial de 2005; le Programme d'action d'Almaty : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit; et les résolutions énumérées dans la liste des textes portant autorisation.
- 24. Pour atteindre les objectifs fixés, le sous-programme sera mis en œuvre en combinant divers moyens: études analytiques et activités de renforcement des capacités axées sur le commerce, l'investissement, le développement de l'entreprise, l'innovation et la mécanisation agricoles durables, et le transfert des technologies, en vue notamment d'accroître la contribution du commerce et de l'investissement à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'Objectif 8 qui vise la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement. Des travaux d'analyse ont surtout pour objet d'apporter des éléments pour que la prise de décisions soit fondée sur des faits et de permettre des échanges d'expérience sur les réformes des

politiques. Dans les activités de renforcement des capacités, on accordera une attention particulière : a) au renforcement des capacités des responsables des politiques et des professionnels du commerce, de l'investissement, du développement de l'entreprise et du transfert des technologies, notamment du point de vue de leur aptitude à négocier, conclure et appliquer des accords multilatéraux et autres accords de commerce et d'investissement; b) à la formulation et l'application des politiques cohérentes pour favoriser le développement des échanges et des investissements intrarégionaux interrégionaux; c) à la formulation et à la mise en œuvre de politiques et mesures appropriées de facilitation du commerce et de financement des échanges; d) à la formulation et à la mise en œuvre de mesures efficaces pour renforcer la durabilité et la responsabilité des entreprises en vue d'accroître la contribution du secteur privé, en particulier les petites et moyennes entreprises et les agroindustries, à un développement inclusif et durable; e) à la création et au renforcement des cadres et mécanismes communs de nature à faire progresser l'intégration régionale en matière de commerce, d'investissement, de transfert des technologies et de développement des petites et moyennes entreprises, y compris les entreprises agricoles, dans l'esprit des accords favorisant le système commercial multilatéral et des autres accords multilatéraux pertinents. La diversification, l'extension et le renforcement de l'Accord commercial de l'Asie et du Pacifique constitueront un élément central de l'action relevant du sousprogramme. L'on s'emploiera également à promouvoir la coopération régionale entre les établissements de recherche et centres de réflexion par l'intermédiaire du Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation commerciales fonctionnant en tant que cadre régional d'échange de connaissances pour les réformes du commerce et de l'investissement, tout en promouvant le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie et dans le Pacifique en tant qu'important mécanisme de coopération régionale pour la facilitation du commerce. Le réseau Asie-Pacifique pour les essais de machines agricoles, dont on envisage la création, devrait jouer un rôle important pour promouvoir et faciliter le commerce de matériel agricole durable et sûr. Le Forum Asie-Pacifique des entreprises sera le principal mécanisme chargé d'encourager la participation du secteur privé et d'étudier les possibilités de constituer des partenariats public-privé en faveur d'un développement inclusif et durable. Tout sera fait pour le maximum de synergie entre ce sous-programme et d'autres sous-programmes de la Commission, en particulier avec le sousprogramme relatif aux transports dans le but de faciliter les échanges et le transit dans la région.

25. La Commission collaborera aux niveaux régional, sous-régional et national avec les institutions du système des Nations Unies et avec d'autres institutions bilatérales et multilatérales. En particulier, dans le domaine des politiques du commerce ou liées au commerce, les partenariats seront renforcés avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Institut de la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et le Centre du commerce international; s'agissant de la facilitation du commerce, la collaboration s'intensifiera avec les commissions régionales, la CNUCED, l'OMC, la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale des douanes; et dans les domaines de l'investissement, du transfert des technologies et du développement de l'entreprise, les partenariats seront renforcés avec le CNUCED, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Bureau du Pacte mondial, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la Banque asiatique de développement.

Objectif de l'Organisation: Renforcer le commerce, l'investissement, le développement de l'entreprise et le transfert des technologies pour un développement inclusif et durable dans la région de l'Asie et du Pacifique.

Réalisations escomptées (Secrétariat)

a) Meilleure connaissance dans les États membres de la CESAP des tendances, questions émergentes et orientations envisageables dans les domaines du commerce, de l'investissement, du développement de l'entreprise et du transfert des technologies à l'appui d'un développement inclusif et durable

Indicateurs de succès

 a) i) Augmentation du nombre de références aux publications de la CESAP, et aux documents et activités connexes dans le domaine du commerce et de l'investissement, dans les publications relatives aux politiques et dans les principaux moyens d'information

Mesure des résultats:

Unité de mesure: nombre d'articles et de références

2010-2011: -

Estimation pour 2012-2013: À déterminer (période de référence)

Valeur cible pour 2014-2015: À déterminer

a) ii) Augmentation du nombre de références aux publications de la CESAP, et aux documents et activités connexes dans le domaine du transfert des technologies et de la mécanisation agricole, dans les publications relatives aux politiques et dans les principaux moyens d'information

Mesure des résultats:

Unité de mesure: À déterminer

2010-2011: À déterminer

Estimation pour 2012-2013: À déterminer Valeur cible pour 2014-2015: À déterminer

 b) Renforcement de la coopération régionale en matière de commerce, d'investissement, de développement de l'entreprise, d'innovation et de développement et de transfert des technologies à l'appui d'un développement inclusif et durable b) i) Nombre d'États membres de la CESAP qui participent à des mécanismes de coopération régionale pour le commerce et l'investissement promus par la CESAP, ou qui indiquent qu'ils estiment que ces mécanismes sont utiles pour leur pays

Mesure des résultats:

Unité de mesure: nombre d'États membres de la CESAP

Indicateurs de succès

2010-2011: 15 États membres

Estimation pour 2012-2013: 15 États membres

Valeur cible pour 2014-2015: À déterminer (mais y compris les mécanismes régionaux relevant du CAPTT et de l'ONUCGMAP)

b) ii) Nombre d'États membres de la CESAP qui participent à des mécanismes de coopération régionale promus par le CAPTT ou l'ONUCGMAP, visant l'innovation, le développement et le transfert des technologies, et la mécanisation agricole, ou qui indiquent qu'ils estiment que ces mécanismes sont utiles pour leur pays

Mesure des résultats:

Unité de mesure: À déterminer

2010-2011: À déterminer

Estimation pour 2012-2013: À déterminer

Valeur cible pour 2014-2015: À déterminer

b) iii) Élargissement et renforcement de la portée des engagements pris dans le cadre de l'Accord commercial de l'Asie et du Pacifique et/ou accroissement du nombre de pays signataires

Mesure des résultats:

(marge préférentielle moyenne)

Unité de mesure: pourcentage

2010-2011: 26,8 %

Estimation pour 2012-2013: 35 %

Valeur cible pour 2014-2015: À déterminer

Mesure des résultats:

(nombre de produits bénéficiant d'un régime préférentiel)

Unité de mesure: nombre de produits

2010-2011: 4 270 produits

Estimation pour 2012-2013: 5 000 produits Valeur cible pour 2014-2015: À déterminer

c) Renforcement de la capacité des États

c) i) Pourcentage des participants aux

membres de la CESAP à formuler et à mettre en œuvre des politiques plus efficaces et plus cohérentes en matière de commerce, d'investissement, de développement de l'entreprise et de transfert des technologies à l'appui d'un développement inclusif et durable

Indicateurs de succès

activités et initiatives de la CESAP, qui indiquent qu'ils sont mieux à même d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques efficaces et cohérentes en matière de commerce, d'investissement et de développement de l'entreprise

Mesure des résultats:

Unité de mesure: pourcentage des participants

2010-2011: 75 % des participants

Estimation pour 2012-2013: 75 % des participants

Valeur cible pour 2014-2015: 75 % des participants

c) ii) Pourcentage des participants aux activités du CAPTT et de l'ONUCGMAP, qui indiquent qu'ils sont mieux à même d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques plus efficaces et plus cohérentes visant l'innovation, le développement et le transfert des technologies, et la mécanisation agricole

Mesure des résultats:

Unité de mesure: À déterminer

2010-2011: À déterminer

Estimation pour 2012-2013: À déterminer Valeur cible pour 2014-2015: À déterminer

Facteurs externes

26. Le sous-programme devrait pouvoir atteindre ses objectifs et permettre d'obtenir les réalisations escomptées à condition: a) que les conditions mondiales, régionales et nationales restent propices à l'expansion continue de la collaboration en matière de commerce, d'investissement et dans d'autres domaines financiers; b) que les institutions nationales soient disposées à fournir l'information pertinente; c) qu'il soit possible de mobiliser les ressources extrabudgétaires nécessaires pour assurer aux activités de coopération technique la portée et l'ampleur voulues.

Sous-programme 3 Transports

Stratégie

- 27. La responsabilité de ce sous-programme incombera à la Division des transports. Son orientation stratégique découle des résolutions énumérées dans la liste des textes portant autorisation. Il sera tenu compte également des résultats des réunions des ministres des transports organisées par la CESAP.
- Le sous-programme permettra d'aider les États membres à œuvrer en 28. faveur d'un système efficace de transport et de logistique international, intermodal et intégré reliant la région de l'Asie et du Pacifique. Il aura notamment pour objectif d'aider à résoudre les problèmes particuliers de transport auxquels sont confrontés les pays les moins avancés et les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement. Pour ce faire, la Division des transports renforcera sa coopération avec les bureaux sous-régionaux dans le but de stimuler la coopération dans le domaine des transports à l'échelon sousrégional, et avec les autres divisions et bureaux, en particulier la Division du commerce et de l'investissement en vue de mieux coordonner les mesures de facilitation du commerce et des transports; avec la Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de catastrophe pour promouvoir les applications des TIC dans le domaine des opérations de transport ; avec la Division de l'environnement et du développement pour sensibiliser davantage au transport durable et développer les capacités dans ce domaine; avec la Division des politiques macroéconomiques et du développement pour étudier et promouvoir de nouveaux modes de financement de l'infrastructure de transport; avec le Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale pour appuyer les travaux du Groupe de travail du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA) sur les transports et le passage des frontières; et avec le Bureau de la CESAP pour le Pacifique afin d'analyser et de déterminer les orientations générales pour les transports maritimes interinsulaires. Le secrétariat de la CESAP continuera de coopérer avec d'autres organisations travaillant au développement des systèmes de transport de la région.
- 29. Au cours de la période biennale 2014-2015, on s'attachera, dans le cadre du sous-programme, à faire mieux connaître les politiques et programmes dans les différents domaines du développement des transports et à donner des conseils en la matière. En particulier, les États membres seront encouragés dans leur action tendant à utiliser la Route d'Asie, le Chemin de fer transasiatique et les ports secs internationalement reconnus comme base pour la planification du développement des transports et la promotion du commerce, notamment le long des liaisons eurasiatiques de transport. Les activités prévues comportent notamment la poursuite de la fonction de secrétariat pour les accords intergouvernementaux relatifs aux réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique. Le sous-programme favorisera également la coopération entre les États membres pour identifier et résoudre les obstacles non physiques à la circulation, améliorer l'efficacité de la logistique du transport et activités connexes dans la région et promouvoir une meilleure connectivité entre les régions et les sous-régions. Pour maximiser l'impact de ses activités et compte tenu des conclusions et l'évaluation indépendante qui a été faite du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011), le secrétariat appliquera une « approche

holistique » à ce sous-programme afin que diverses activités contribuent au développement durable et inclusif des transports dans la région.

Objectif de l'Organisation: renforcer la coopération et l'intégration régionales dans le domaine des transports, pour un développement inclusif et durable dans la région de la CESAP

Réalisations escomptées (Secrétariat)

a) Enrichissement des connaissances des États membres de la CESAP et renforcement de leur capacité à concevoir et mettre en œuvre des politiques et des programmes de transport

b) Amélioration de la capacité des États membres de la CESAP et du secteur privé

à planifier et créer des liaisons de transport international intermodal utilisant notamment la Route d'Asie, le Chemin de fer transasiatique et les ports secs d'importance internationale

Indicateurs de succès

 a) Nombre accru de politiques, programmes et initiatives des gouvernements qui reprennent les principes ou les recommandations de la CESAP dans le domaine des transports

Mesure des résultats:

Unité de mesure: nombre de politiques, programmes ou initiatives

2010-2011: 69 politiques, programmes ou initiatives

Estimation pour 2012-2013: 80 politiques, programmes ou initiatives

Valeur cible pour 2014-2015: 90 politiques, programmes ou initiatives

b) i) Nombre de projets et programmes nationaux visant l'amélioration de l'infrastructure de transport au niveau régional, s'agissant notamment de la Route d'Asie, du Chemin de fer transasiatique et des ports secs d'importance internationale

Mesure des résultats:

Unité de mesure: nombre de nouveaux projets d'investissement et d'études de faisabilité

2010-2011: 55 projets et études de faisabilité

Estimation pour 2012-2013: 65 projets et études de faisabilité

Valeur cible pour 2014-2015: 70 projets et études de faisabilité

 b) ii) Nombre accru d'adhésions aux accords mondiaux, régionaux et sousrégionaux parmi les États membres de la CESAP

Mesure des résultats:

Unité de mesure: nombre d'adhésions

Indicateurs de succès

2010-2011: 45 adhésions

Estimation pour 2012-2013: 60 adhésions

Valeur cible pour 2014-2015: 70 adhésions

 c) Amélioration de la capacité des États membres de la CESAP et du secteur privé d'appliquer des mesures pour accroître l'efficacité des opérations et de la logistique des transports internationaux c) i) Nombre accru d'initiatives visant à éliminer les goulets d'étranglement non matériels et à faciliter les mouvements des personnes, des biens et des véhicules sur les axes de transport et aux postes-frontières

Mesure des résultats:

Unité de mesure: nombre d'initiatives

2010-2011: 18 initiatives

Estimation pour 2012-2013: 24 initiatives

Valeur cible pour 2014-2015: 30 initiatives

c) ii) Nombre accru de pays possédant des programmes de formation sur le transport de fret, le transport multimodal et la logistique

Mesure des résultats:

Unité de mesure: nombre de pays organisant des programmes de formation sur le transport de fret, le transport multimodal et la logistique

2010-2011: 5 pays

Estimation pour 2012-2013: 10 pays

Valeur cible pour 2014-2015: 15 pays

Facteurs externes

30. Le sous-programme devrait aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) les gouvernements des membres et membres associés sont disposés à exécuter les programmes et projets de la CESAP, et capables de le faire dans les délais fixés; et b) des ressources extrabudgétaires sont mobilisées en quantité suffisante pour assurer aux activités de coopération technique la portée et l'ampleur voulues.

Sous-programme 4 Environnement et développement

Stratégie

31. La responsabilité de ce sous-programme incombera à la Division de l'environnement et du développement. Son orientation stratégique découlera principalement des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire et dans les documents

finaux de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et d'autres conférences des Nations Unies pertinentes.

- 32. Le sous-programme prendra appui sur les résultats obtenus par la CESAP au cours des années précédentes pour aider les pays de la région dans les efforts qu'ils déploient pour intégrer les trois volets du développement durable. Il facilitera l'échange d'information entre les membres et membres associés concernant les stratégies et pratiques optimales suivies au niveau national pour favoriser la croissance verte et fournir sur demande une assistance supplémentaire pour la mise au point de stratégies nationales pertinentes. Il permettra aussi le lancement d'initiatives connexes: a) par une coopération régionale renforcée en vue d'étendre à tous l'accès aux services de base; b) par l'amélioration de la sécurité énergétique; c) la gestion efficace des ressources en énergie et en eau; et d) par le développement urbain durable. Le sous-programme adoptera une approche équilibrée pour traiter des trois domaines ci-après: sécurité énergétique et ressources en eau, politiques en matière d'environnement et développement, et développement urbain durable.
- 33. Le sous-programme visera à améliorer l'intégration des trois piliers du développement durable économique, social et environnemental et à améliorer la croissance des points de vue qualificatif et quantitatif de façon à réduire l'impact des chocs économiques et financiers, des crises des ressources caractérisées par la volatilité des prix des produits de base et des crises écologiques.
- 34. À cet égard, en vue d'améliorer la compréhension de ces questions, de développer les capacités nationales, de renforcer la coopération entre les pays de la région et d'appuyer les efforts entrepris par les États membres pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, la CESAP, par la diffusion d'études analytiques, par des actions de sensibilisation et des activités de renforcement des capacités, et par des débats régionaux de politique générale, facilitera:
- a) l'amélioration quantitative et qualitative de la croissance des économies de l'Asie et du Pacifique;
- b) l'investissement pour la protection de la base de ressources naturelles d'importance économique et sociale, qui est cruciale pour la sécurité alimentaire et la mise en valeur durable de l'environnement:
 - c) la promotion d'un développement urbain et infrastructurel durable.
- 35. Le sous-programme aidera les pays membres à atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés aux niveaux national et régional en matière de développement durable, en apportant des solutions à ces multiples défis environnementaux et socioéconomiques selon une approche intégrée, globale et inclusive. Il s'adressera aux responsables politiques à tous les niveaux et aux exécutants des administrations nationales et locales. Il encouragera également les autres parties prenantes, notamment la société civile, à apporter une contribution active et significative.
- 36. Le sous-programme s'attachera en particulier à élaborer des stratégies innovantes et à répertorier, analyser et diffuser les solutions politiques et les bonnes pratiques, en tenant compte des sexospécificités. L'action entrepris visera

en outre à aider les États membres à développer leurs capacités, notamment au moyen de formations, de publications et d'outils d'apprentissage en ligne. Le sous-programme utilisera des approches innovantes et pragmatiques pour encourager une utilisation plus efficace des ressources, en particulier de l'eau et de l'énergie, pour stimuler des investissements accrus dans le capital naturel et le capital humain, et pour promouvoir un développement économique et social sans incidences environnementales néfastes telles que la pollution et les émissions de gaz à effet de serre aux niveaux régional et local. La stratégie contribuera à réduire la pauvreté et les inégalités entre les sexes et encouragera les pays à faire en sorte que toute leur population ait plus facilement accès aux infrastructures et services de base. Elle aidera également les collectivités urbaines et rurales à accroître leur résilience face aux changements climatiques.

Pour mener les stratégies ci-dessus à bien, la CESAP collaborera avec d'autres organismes des Nations Unies (y compris par l'intermédiaire du mécanisme de coopération régionale), les organisations intergouvernementales, les partenariats public-privé, les associations communautaires, les instituts de recherche et les organismes d'aide extérieure. Le sous-programme entreprendra en collaboration avec les autres sous-programmes des activités multi-sectorielles en vue d'encourager une croissance de qualité, d'accentuer la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques, et de renforcer les stratégies et mécanismes y afférents, de concevoir et d'étayer les mesures propres à accroître et affecter les fonds pour un développement inclusif et durable, et de consolider les systèmes de collecte et d'analyse des données. Il aidera également les bureaux sous-régionaux à exécuter les initiatives sousrégionales du Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale (SPECA) et du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement (NEASPEC) afin de renforcer la coopération sous-régionale dans ces domaines.

Objectif de l'Organisation: rendre les sociétés de l'Asie et du Pacifique plus durables, plus résilientes et plus inclusives, notamment en encourageant une croissance de qualité.

Réalisations escomptées (Secrétariat)

a) Meilleure compréhension, par les pouvoirs publics aux niveaux local et national, des politiques relatives à l'environnement, à l'eau et à l'énergie, et aux zones urbaines, ainsi que des stratégies en faveur de la réduction de la pauvreté et du développement inclusif et durable

Indicateurs de succès

a) Nombre de références aux publications, notes de synthèse, projets et activités connexes de la CESAP dans les documents de politique générale, les déclarations ou discours, et les principaux moyens d'information, reflet d'une meilleure compréhension des politiques relatives à l'environnement, à l'eau et à l'énergie, et aux zones urbaines, ainsi que des stratégies en faveur du développement inclusif et durable

Mesure des résultats:

Unité de mesure: nombre de références aux documents produits par la Division de l'environnement et du développement

2010-2011: 10 références

Indicateurs de succès

b) Amélioration de la capacité des pouvoirs publics et d'autres parties prenantes s'agissant d'élaborer et d'exécuter des politiques relatives à l'environnement, à l'eau et à l'énergie, et aux zones urbaines, ainsi que des stratégies en faveur du développement inclusif et durable

c) Renforcement de la coopération régionale

et du réseautage au sujet des politiques

relatives à l'environnement, à l'eau et à

l'énergie, et aux zones urbaines, ainsi

que des stratégies en faveur du

développement inclusif et durable

Valeur cible pour 2014-2015 : 20 références

b) Nombre de politiques, stratégies ou initiatives élaborées par les pouvoirs publics ou d'autres parties prenantes, que l'on peut raisonnablement attribuer à des interventions de la CESAP dans les domaines de l'environnement, de l'eau et de l'énergie, des zones urbaines et au niveau des stratégies en faveur du développement inclusif et durable

Estimation pour 2012-2013 : 15 références

Mesure des résultats:

Unité de mesure: nombre de politiques, stratégies ou initiatives

2010-2011: 10 politiques

Estimation pour 2012-2013: 15 politiques, stratégies ou initiatives

Valeur cible pour 2014-2015: 20 politiques, stratégies ou initiatives

c) Nombre de documents issus de réunions, de recommandations et d'initiatives émanant des États membres de la CESAP et d'autres acteurs clés, et concernant des questions de coopération régionale en rapport l'environnement, la sécurité énergétique, la gestion des ressources en eau et le développement urbain

Mesure des résultats:

Unité de mesure: Nombre de documents issus de réunions, de recommandations et d'initiatives

2010-2011: 15 documents issus de réunions, recommandations ou initiatives

Estimation pour 2012-2013: 20 documents issus de réunions, recommandations ou initiatives

Valeur cible pour 2014-2015: 20 documents issus de réunions, recommandations ou initiatives

Facteurs externes

38. Le sous-programme devrait aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées à condition: a) que la situation économique, sociale et environnementale et son évolution demeurent favorables à la mise en œuvre de stratégies en faveur du développement durable, notamment l'approche de la croissance verte; b) que la situation économique, sociale et politique nationale dans les pays cibles demeure stable; c) que les institutions publiques et les organisations de la société civile disposent des capacités humaines et financières nécessaires pour une coopération fructueuse; et d) que des ressources extrabudgétaires soient mobilisées en quantité suffisante pour assurer aux activités de coopération technique la portée et l'ampleur voulues.

Sous-programme 5

Technologies de l'information et de la communication et réduction des risques de catastrophe

Stratégie

- 39. La responsabilité de ce sous-programme incombera à la Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de catastrophe, avec l'appui du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC). Son orientation stratégique découlera des résolutions énumérées dans la liste des textes portant autorisation. Le sous-programme appuiera et renforcera l'action de deux organes subsidiaires de la Commission, le Comité des technologies de l'information et de la communication et le Comité de la réduction des risques de catastrophe, comme base pour dégager un consensus sur les mesures à prendre au niveau régional et comme mécanisme efficace pour contribuer à l'exécution des mandats mondiaux.
- 40. Au titre du sous-programme, on continuera de promouvoir la coopération régionale aux fins d'améliorer la connectivité par les technologies de l'information et de la communication (TIC), en vue de créer une société inclusive et fondée sur le savoir, capable de résister aux menaces multiples, complexes et interdépendantes, qui sont liées aux catastrophes. Le sous-programme favorisera l'application d'approches intégrées et axées sur les personnes, en fournissant aux États membres des analyses socioéconomiques sur l'évolution rapide des TIC, les nouvelles tendances dans ce domaine, les nouvelles formes de réseaux sociaux et de communication sociale, et les nouvelles fractures numériques qui se produisent, en particulier, dans les pays les moins avancés et les autres pays ayant des besoins particuliers. Il proposera des solutions et fera des recommandations pour favoriser l'accès de tous au numérique et l'émergence d'une société du savoir inclusive et résiliente en Asie et dans le Pacifique. Cet appui sera complété par des activités de renforcement des capacités en matière de TIC, organisées par le CAPFTIC.
- 41. Le sous-programme permettra d'améliorer la capacité des États membres à créer des sociétés plus résistantes aux catastrophes. On s'attachera en particulier à améliorer les connaissances de la région et à favoriser leur partage, et à renforcer la capacité à gérer les risques et vulnérabilités et à atténuer les effets socioéconomiques des catastrophes. Le sous-programme proposera aux États membres des analyses, des politiques générales et des stratégies pour réduire les risques de catastrophe, y compris pour s'adapter aux changements climatiques, afin d'aller vers un développement inclusif et durable. Cet appui sera complété par des services consultatifs régionaux sur les politiques de réduction des risques de catastrophe, destinés aux États membres, par la mise en place progressive d'un système régional intégré d'alerte précoce, sous la direction

du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et d'Asie du Sud-Est, et par des activités de renforcement des capacités des mécanismes régionaux existants, s'agissant des TIC, notamment les applications spatiales, au service du développement inclusif et durable.

- La stratégie du sous-programme consistera à tirer parti des avantages comparatifs de la CESAP et de ses atouts multisectoriels pour encourager les États membres à coopérer en faveur du développement socioéconomique inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique. À cette fin, le sous-programme collaborera avec ses homologues, notamment: a) avec le sous-programme des statistiques pour le suivi des tendances, des risques et des vulnérabilités en matière de TIC au niveau régional; b) avec le sous-programme du commerce et de l'investissement et celui des transports au sujet de l'utilisation des TIC pour la facilitation du commerce et des transports; c) avec le sous-programme de l'environnement et du développement au sujet de la réduction des risques de catastrophe et les questions connexes de l'adaptation aux changements climatiques, du développement urbain durable et de la gestion des ressources en eau; d) avec le sous-programme du développement social au sujet des aspects sociaux des catastrophes et de l'intégration des questions concernant la parité des sexes et le handicap; et e) avec le sous-programme des politiques macroéconomiques et du développement inclusif au sujet des risques de catastrophe et de leurs effets sur le développement socioéconomique dans le but de définir les grandes options pour une réduction globale des risques de catastrophe au niveau régional qui soient conçues dans l'optique de donner aux États membres les moyens d'accroître leur résilience face aux catastrophes. Le sous-programme consultera les bureaux sous-régionaux, en particulier celui pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est et celui pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale, pour l'analyse au niveau sous-régional des questions concernant la réduction des risques de catastrophe et le développement qui sont propres aux différentes sousrégions.
- 43. Afin d'appuyer ces initiatives, des partenariats stratégiques seront établis avec l'Union internationale des télécommunications, la Télécommunauté Asie-Pacifique, le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Bureau des affaires spatiales et d'autres institutions concernées des Nations Unies, de façon à renforcer la cohérence dans tout le système, ainsi qu'avec des organisations régionales et sous-régionales, la société civile et le secteur privé.

Objectif de l'Organisation: Renforcer la connectivité par les technologies de l'information et de la communication et renforcer la coopération et les capacités régionales afin de mieux réduire et gérer les risques de catastrophe, ainsi que les risques socioéconomiques qui y sont associés, aux fins d'un développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique.

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

- a) Renforcement de la capacité des États membres à mesurer et analyser la progression vers une société de l'information inclusive et résiliente
- a) i) Pourcentage accru de décideurs qui déclarent avoir enrichi leurs connaissances et amélioré leur capacité à formuler des politiques et des stratégies dans le domaine des TIC et de la réduction des risques de

Indicateurs de succès

catastrophe, en tenant compte des dimensions sexospécifiques

Mesure des résultats:

Unité de mesure: pourcentage de décideurs et autres parties prenantes participant aux activités de la CESAP en rapport avec les TIC et la réduction des risques de catastrophe

2010-2011: 70 %

Estimation pour 2012-2013: 72 %

Valeur cible pour 2014-2015: 75 %

a) ii) Nombre accru d'initiatives, politiques, stratégies, programmes et projets gouvernementaux qui reprennent les principes et les recommandations de la CESAP dans le domaine des TIC et de la réduction des risques de catastrophe

Mesure des résultats:

Unité de mesure: initiatives, politiques, stratégies, programmes et projets gouvernementaux dans le domaine des TIC et de la réduction des risques de catastrophe

2010-2011: 8 initiatives, politiques, stratégies, programmes ou projets

Estimation pour 2012-2013: 9 initiatives, politiques, stratégies, programmes ou projets

Valeur cible pour 2014-2015: 11 initiatives, politiques, stratégies, programmes ou projets

b) Nombre accru d'États membres qui utilisent avec profit les mécanismes de coopération régionale soutenus par la CESAP dans le domaine de la connectivité par les TIC, notamment les applications spatiales, et de la réduction des risques de catastrophe

Mesure des résultats:

Unité de mesure: déclarations et rapports de parties prenantes

2010-2011: 8 déclarations ou rapports

Estimation pour 2012-2013: 9 déclarations ou rapports

b) Renforcement de la coopération régionale en matière de connectivité par les TIC, afin de favoriser le développement inclusif et durable

Indicateurs de succès

 c) Amélioration de la connaissance et de la compréhension qu'ont les États membres des politiques et stratégies efficaces en matière de réduction des risques de catastrophe dans la région

d) Renforcement de la capacité des États

développement

inclusif et durable

membres à utiliser les TIC dans leurs politiques et programmes en faveur du

socioéconomique

Valeur cible pour 2014-2015: 10 déclarations ou rapports

 c) Pourcentage accru d'États membres participant aux activités de la CESAP qui déclarent être mieux préparés pour évaluer et gérer les risques de catastrophe et prendre les dispositions voulues

Mesure des résultats:

Unité de mesure: pourcentage d'États membres

2010-2011: 60 %

Estimation pour 2012-2013: 60 %

Valeur cible pour 2014-2015: 62 %

d) i) Pourcentage des participants aux activités du CAPFTIC qui déclarent savoir mieux utiliser les TIC aux fins du développement socioéconomique

Mesure des résultats:

Unité de mesure: pourcentage de participants

2010-2011: 88 %

Estimation pour 2012-2013: 85 %

Valeur cible pour 2014-2015: 85 %

d) ii) Nombre accru de programmes nationaux de formation qui suivent ou reprennent les modules de formation du CAPFTIC

Mesure des résultats:

Unité de mesure: nombre de programmes

2010-2011: 175 programmes

Estimation pour 2012-2013: 185

programmes

Valeur cible pour 2014-2015: 195

programmes

Facteurs externes

44. Le sous-programme devrait aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées à condition: a) que les États membres considèrent les technologies de l'information et de la communication (TIC) et la réduction des risques de

catastrophe comme des priorités, et qu'ils s'attachent à améliorer la connectivité par les TIC dans la région et à intégrer la prévention des catastrophes dans leurs programmes de développement socioéconomique; b) que les États membres soient disposés à collaborer dans le domaine des TIC et de la réduction des risques de catastrophe au service d'un développement inclusif, durable et résilient; et c) que des ressources extrabudgétaires soient mobilisées en quantité suffisante pour assurer aux activités de coopération technique la portée et l'ampleur voulues.

Sous-programme 6 Développement social

Stratégie

- 45. La responsabilité de ce sous-programme incombera à la Division du développement social. Son orientation stratégique découlera essentiellement des engagements souscrits dans le cadre des mécanismes intergouvernementaux concernés de l'ONU, notamment dans le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, le Programme d'action mondial pour la jeunesse et la Déclaration du Millénaire, ainsi que dans les engagements pris à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale en 2010 et dans la Déclaration politique sur le VIH/sida: Intensifier nos efforts pour éliminer le VIH/sida. Parmi les prescriptions régionales qui définissent l'orientation du sous-programme figurent le document final de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012) et la Déclaration de Bangkok sur Beijing+15. Les conclusions de la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, de la Réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'Asie et le Pacifique sur l'évaluation des progrès réalisés eu égard aux engagements pris dans la Déclaration politique sur le VIH/sida, de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012), de la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le deuxième cycle d'examen et d'évaluation au niveau régional du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, et des Objectifs du Millénaire pour le développement seront également prises en considération dans l'orientation du sous-programme.
- 46. Le sous-programme visera à promouvoir le changement au niveau des politiques et des institutions. Il aura pour principal groupe cible les institutions et les fonctionnaires des gouvernements, en particulier ceux qui sont chargés de formuler, de mettre en œuvre et de gérer les politiques et les programmes de développement social. La stratégie suivie consistera principalement à réaliser des travaux d'analyse et de recherche appliquée sur les solutions politiques, les stratégies et les programmes sociaux et à en diffuser les résultats, en vue d'aider les gouvernements dans la prise de décisions. Les bonnes pratiques en matière de protection sociale, en particulier celle des groupes les plus vulnérables de la société, seront analysées et répertoriées afin d'être adaptées et reproduites dans la région. On insistera sur le rôle fédérateur de la Commission, notamment pour ce

qui est de promouvoir la coopération régionale et de susciter un consensus sur la nécessité de réaliser plus rapidement les engagements internationaux en faveur de l'égalité des sexes et de l'intégration sociale des groupes vulnérables. L'assistance technique aux pays en développement, notamment ceux qui se trouvent dans une situation particulière, sera intensifiée afin de renforcer les capacités nationales par le transfert de savoir et de compétences dans différents domaines touchant au développement social. Une stratégie comportant plusieurs volets sera adoptée pour intégrer dans les politiques et les programmes des questions intersectorielles telles que la sensibilisation à l'égalité des sexes et le respect des droits. Les partenariats seront renforcés avec toute une gamme d'intervenants, y compris avec les organisations de la société civile et les établissements de recherche, et une étroite coordination sera maintenue avec d'autres organismes des Nations Unies et les organisations internationales afin de créer des synergies et d'obtenir un meilleur impact dans la région.

47. Dans le cadre plus général du programme de travail de la CESAP, étant donné le caractère transversal des activités de développement social, le sousprogramme collaborera étroitement avec les autres sous-programmes, notamment avec celui des statistiques afin d'élaborer des politiques fondées sur des éléments factuels, avec celui de l'environnement afin d'appuyer le volet social du développement durable, avec celui de la réduction des risques de catastrophe afin d'intégrer les questions liées à la parité des sexes et au handicap, et avec celui des politiques macroéconomiques et du développement afin de renforcer les aspects sociaux de l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique. En outre, afin d'étendre la portée de ses interventions et donner plus d'ampleur à l'action de la CESAP, le sous-programme travaillera en collaboration avec les bureaux sous-régionaux, en particulier pour analyser les perspectives sous-régionales des questions sociales qui sont particulièrement importantes pour chaque sous-région, au sein du cadre régional.

Objectif de l'Organisation: Renforcer la coopération régionale pour créer une société qui assure l'intégration sociale, la protection, l'autonomisation et l'égalité de tous les groupes sociaux en Asie et dans le Pacifique.

Réalisations escomptées (Secrétariat)

a) Connaissance approfondie et meilleure compréhension des tendances et des politiques en matière de développement social et de population dans la région, y compris leurs aspects sexospécifiques, ce qui facilite la prise de décisions efficaces par les États membres de la CESAP

Indicateurs de succès

a) i) Nombre de références faites par les États membres à l'utilité des solutions politiques, stratégies et bonnes pratiques en matière de développement social et de population qui sont promues par la CESAP pour servir de base à l'élaboration des politiques et programmes

Mesure des résultats:

Unité de mesure: nombre de références faites par les gouvernements dans le cadre des sessions de la Commission et du Comité du développement social ou d'autres réunions intergouvernementales ou forums portant sur des questions de développement social organisés par la CESAP

2010-2011: 5 références

Indicateurs de succès

Estimation pour 2012-2013: 8 références

Valeur cible pour 2014-2015: 12 références

a) ii) Pourcentage des personnes recevant les publications et rapports de la CESAP qui déclarent que cela leur permet de mieux connaître et comprendre les tendances, les politiques et les bonnes pratiques en matière de développement social et de population

Mesure des résultats:

Unité de mesure: pourcentage

2010-2011: 70 %

Estimation pour 2012-2013: 75 % Valeur cible pour 2014-2015: 80 %

a) iii) Pourcentage des personnes recevant les publications et rapports de la CESAP qui déclarent que cela leur permet de mieux connaître et comprendre les aspects sexospécifiques des tendances, des politiques et des bonnes pratiques en matière de développement social et de population

Mesure des résultats:

Unité de mesure: pourcentage

2010-2011: sans objet

Estimation pour 2012-2013: 60 % Valeur cible pour 2014-2015: 70 %

b) i) Nombre de résolutions, décisions ou recommandations adoptées par la Commission qui traduisent consensus régional sur la nécessité de progresser dans la mise en œuvre des engagements internationaux en faveur de l'intégration sociale et de la protection sociale notamment des groupes sociaux vulnérables, particulier les jeunes, les personnes âgées et les personnes vivant avec le VIH/sida, touchées par le VIH/sida ou exposées au VIH/sida

Mesure des résultats:

Unité de mesure: nombre de résolutions,

b) Resserrement de la coopération régionale et amélioration de la capacité à mettre en œuvre les engagements internationaux en faveur de l'intégration sociale et de la protection sociale notamment des groupes sociaux vulnérables en Asie et dans le Pacifique

Indicateurs de succès

décisions ou recommandations

2010-2011: 6 résolutions, décisions ou recommandations

Estimation pour 2012-2013: 8 résolutions, décisions ou recommandations

Valeur cible pour 2014-2015: 12 résolutions, décisions ou recommandations

b) ii) Nombre de cadres, partenariats et mécanismes institués aux niveaux régional et sous-régional pour coopérer en faveur de l'intégration sociale et de la protection sociale notamment des groupes sociaux vulnérables, en particulier les jeunes, les personnes âgées et les personnes vivant avec le VIH/sida, touchées par le VIH/sida ou exposées au VIH/sida

Mesure des résultats:

Unité de mesure: nombre d'activités

2010-2011: 3 activités

Estimation pour 2012-2013: 5 activités Valeur cible pour 2014-2015: 5 activités

c) i) Nombre de recommandations, décisions ou initiatives des États membres de la CESAP dont l'objet est de renforcer les cadres et mécanismes institués aux niveaux régional et sous-régional pour

> coopérer en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

Mesure des résultats:

Unité de mesure: nombre de recommandations, décisions ou initiatives

2010-2011: sans objet

Estimation pour 2012-2013: sans objet

Valeur cible pour 2014-2015: 3 recommandations, décisions ou initiatives

c) ii) Pourcentage des participants des gouvernements qui déclarent avoir amélioré leurs connaissances et leurs compétences grâce aux activités de renforcement des capacités et aux outils de connaissances de la CESAP sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, notamment en ce qui concerne l'intégration de la parité des

c) Resserrement de la coopération régionale et amélioration de la capacité à mettre en œuvre les engagements internationaux en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en Asie et dans le Pacifique

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
	sexes aux politiques et programmes
	Mesure des résultats:
	Unité de mesure: pourcentage
	2010-2011: 75 %
	Estimation pour 2012-2013: 80 %
	Valeur cible pour 2014 -2015: 85 %
d) Resserrement de la coopération régionale et amélioration de la capacité à promouvoir les droits des handicapés en Asie et dans le Pacifique	d) i) Nombre de recommandations, décisions ou initiatives des États membres de la CESAP dont l'objet est de renforcer les cadres régionaux et sous-régionaux de coopération en faveur des droits des handicapés
	Mesure des résultats:
	Unité de mesure: nombre de recommandations, décisions ou activités
	2010-2011: sans objet
	Estimation pour 2012-2013: 4 recommandations, décisions ou activités
	Valeur cible pour 2014-2015: 8 recommandations, décisions ou initiatives
	 d) ii) Pourcentage des participants des gouvernements qui déclarent avoir amélioré leurs connaissances et leurs compétences grâce aux activités de renforcement des capacités et aux outils de connaissances de la CESAP sur le handicap
	Mesure des résultats:
	Unité de mesure: pourcentage

Facteurs externes

48. Le sous-programme devrait aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées à condition: a) que les parties prenantes concernées au niveau des pays soient prêtes à fournir au secrétariat les données et les informations dont il a besoin pour mener à bien ses travaux analytiques; b) que les institutions nationales soient disposées à coopérer au niveau régional dans divers domaines du développement social; et c) que des ressources extrabudgétaires soient mobilisées en quantité suffisante pour permettre au secrétariat d'apporter une valeur ajoutée à ses travaux normatifs et analytiques et d'étendre la portée de ses activités ainsi que ses services aux pays de la région couverte par la CESAP.

2010-2011: sans objet

Estimation pour 2012-2013: 75 % Valeur cible pour 2014 -2015: 80 %

Sous-programme 7 Statistiques

Stratégie

- 49. La responsabilité de ce sous-programme incombera à la Division de statistique, avec l'appui de l'Institut de statistique des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique. Son orientation stratégique découlera principalement des résolutions énumérées dans la liste des textes portant autorisation.
- 50. Grâce à un ensemble équilibré d'activités normatives, analytiques et de coopération technique, le sous-programme appuiera les systèmes nationaux de statistique dans la région de l'Asie et du Pacifique pour améliorer l'établissement et la diffusion de données démographiques, sociales, économiques et environnementales de base, y compris les indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement, conformément aux normes convenues internationalement et aux bonnes pratiques, et promouvra l'utilisation efficace de statistiques par les responsables politiques et la population dans la réalisation du développement inclusif et durable. Étant donné que ses priorités sont étroitement liées à celles des autres sous-programmes, le sous-programme collaborera étroitement avec la Division du développement social pour encourager la collecte de données sur les handicaps dans l'optique d'une société sans obstacles et fondée sur le respect des droits, et pour promouvoir l'égalité entre les sexes et l'intégration sociale en se servant des statistiques sexospécifiques et renforçant les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans la région. Le sous-programme en collaboration avec la Division des politiques macroéconomiques et du développement et la Division du commerce et de l'investissement pour promouvoir la disponibilité et l'utilisation des statistiques économiques et agricoles afin de faciliter la prise de décisions fondées sur les données factuelles. En collaboration avec la Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de catastrophe, le sous-programme collectera et améliorera les données sur les risques de catastrophe afin de renforcer la résilience des sociétés. Par ailleurs, il appuiera l'action engagée pour rendre l'environnement plus durable en collaborant avec la Division de l'environnement et du développement pour améliorer la disponibilité et l'utilisation de statistiques urbaines et environnementales; les bureaux sous-régionaux s'emploieront à concevoir et réaliser des activités en rapport avec les statistiques intéressant tout particulièrement leurs sous-régions respectives.
- 51. Au cours de la période biennale 2014-2015, il est prévu de continuer à: a) promouvoir l'utilisation des statistiques pour étayer la prise de décisions; b) appuyer l'établissement de statistiques démographiques, économiques, sociales et environnementales; c) faciliter l'application des normes internationales existantes ou nouvelles, y compris les nouvelles classifications économiques et sociales et le Système révisé de comptabilité nationale; d) contribuer au renforcement de la capacité des systèmes nationaux de statistique à collecter, produire, diffuser et utiliser des statistiques conformément aux normes convenues internationalement et aux bonnes pratiques; et e) renforcer la coopération et l'échange d'information en matière statistique aux niveaux régional et interrégional. Le sous-programme visera en particulier à améliorer la disponibilité et la qualité des données destinées à mesurer les progrès accomplis dans des domaines comme l'inclusion sociale et l'égalité entre les sexes. Il renforcera également sa collaboration avec

les autres sous-programmes en vue d'améliorer la qualité et l'impact des résultats et produits analytiques du secrétariat.

52. Afin de renforcer la cohérence au niveau du système des Nations Unies et la coordination entre les institutions internationales, le sous-programme coopéra étroitement avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et d'autres organes concernés de l'ONU, les banques et fonds de développement, les organisations régionales et sous-régionales et d'autres partenaires et réseaux de développement des statistiques, en particulier par le canal des Partenaires pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique, un forum récemment constitué.

Objectif de l'Organisation: Améliorer l'utilisation des statistiques pour étayer la prise de décisions, et établir et diffuser des statistiques de qualité pour des sociétés inclusives, durables et résilientes dans la région de la CESAP.

Réalisations escomptées (Secrétariat)

a) Meilleure compréhension, parmi les décideurs et la population, des tendances du développement et des problèmes émergents afin de promouvoir des sociétés inclusives, durables et résilientes

Indicateurs de succès

 a) i) Pourcentage des décideurs nationaux et de la population qui estiment que les analyses de la CESAP sont pertinentes et utiles pour suivre et comprendre les grandes tendances du développement et les problèmes émergents et prendre des décisions sur les politiques en la matière

Mesure des résultats:

Unité de mesure: pourcentage des décideurs et de la population de la région de la CESAP recevant des analyses pertinentes et utiles de la CESAP

2010-2011: 60 %

Estimation pour 2012-2013: 60 %

Valeur cible pour 2014-2015: 60 %

a) ii) Augmentation du nombre de téléchargements d'analyses statistiques en ligne produites par la CESAP

Mesure des résultats:

Unité de mesure: nombre moyen de demandes de consultation par mois des tableaux indicateurs figurant dans la base de données en ligne

2010-2011: 350 demandes par mois

Estimation pour 2012-2013: 500 demandes par mois

Valeur cible pour 2014-2015: 600 demandes par mois

b) i) Pourcentage des participants aux activités pertinentes de la CESAP qui affirment être en mesure d'appliquer

b) Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP à produire, diffuser et utiliser des statistiques

conformément aux normes convenues internationalement et aux bonnes pratiques à l'appui des progrès réalisés sur la voie de sociétés inclusives, durables et résilientes

Indicateurs de succès

les connaissances ainsi acquises pour produire des données comparables et mieux les utiliser

Mesure des résultats:

Unité de mesure: pourcentage des participants aux activités pertinentes de la CESAP

2010-2011: 60 % des participants

Estimation pour 2012-2013: 60 % des participants

Valeur cible pour 2014-2015: 65 % des participants

b) ii) Pourcentage des statisticiens officiels des systèmes de statistique nationaux formés par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP) qui affirment être mieux à même de fournir dans les délais des données et des services de grande qualité

Mesure des résultats:

Unité de mesure: pourcentage des stagiaires de l'ISAP

2010-2011: 65 % des stagiaires de l'ISAP

Estimation pour 2012-2013: 65 % des stagiaires de l'ISAP

Valeur cible pour 2014-2015: 70 % des stagiaires de l'ISAP

Facteurs externes

53. Le sous-programme devrait aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées à condition: a) que les parties prenantes pertinentes aux niveaux national et international continuent d'accorder la priorité voulue au développement des statistiques; b) que les institutions nationales se montrent disposées à poursuivre la coopération régionale dans tout un éventail de domaines ; et c) qu'il soit possible de mobiliser des ressources extrabudgétaires suffisantes pour assurer aux activités de coopération technique et aux autres services la portée et l'ampleur voulues.

Sous-programme 8 Activités sous-régionales de développement

Stratégie

- 54. La responsabilité globale de la coordination des travaux au titre de ce sous-programme incombera au Cabinet de la Secrétaire exécutive. Les activités seront exécutées par les bureaux sous-régionaux de la CESAP pour le Pacifique, l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, et, pour les activités de la sous-région de l'Asie du Sud-Est, par les divisions organiques concernées du siège de la CESAP à Bangkok. Le mandat et l'orientation stratégique du sous-programme découleront des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement, les décisions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul), le Programme d'action d'Almaty et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. L'exécution du sous-programme se fera aussi en étroite coordination avec le Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale (SPECA).
- 55. Étant donné la vaste étendue et la grande diversité de la région de l'Asie et du Pacifique, le sous-programme aura pour effet de renforcer la présence et la position stratégique de la Commission à l'échelon sous-régional, ce qui permettra de mieux cibler et exécuter les programmes correspondant aux grandes priorités des États membres des cinq sous-régions.
- 56. Chaque composante du sous-programme rend compte des besoins spécifiques de la sous-région visée dans le contexte des cadres de coopération sous-régionale existants et du paysage institutionnel. Pour aider à la mise en œuvre du sous-programme, la CESAP entend élargir la portée des travaux analytiques et normatifs de la Commission, en favorisant le développement des capacités par la voie de la coopération technique, notamment la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, entre les États membres de la CESAP, et par la fourniture de services consultatifs sur demande. L'accent sera mis sur le partage des connaissances et la constitution de réseaux, notamment la diffusion de bonnes pratiques pour en faciliter l'adaptation et la reproduction, ainsi que le partage de données d'expérience y relatives. Le sous-programme permettra de collecter des données et de réaliser des analyses sous-régionales sur des domaines prioritaires déterminés afin d'assurer la diffusion par le secrétariat de produits de la connaissance plus fouillés et de plus large portée.
- 57. Le Bureau sous-régional pour le Pacifique apportera son assistance aux États membres dans les domaines prioritaires ci-après, qui s'inscrivent dans le programme pour le Pacifique des Nations Unies du Secrétaire général, qui a été convenu lors de la réunion entre le Secrétaire général et les dirigeants du Forum des îles du Pacifique le 7 septembre 2011, et la Stratégie de Maurice et s'appuient sur une programmation conjointe avec d'autres sous-programmes de la CESAP:
- a) Planification nationale pour le développement durable, y compris l'application de la Stratégie de Maurice et du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable;

- b) Appui de la résilience face aux changements climatiques, aux catastrophes naturelles et à l'acidification des océans;
- c) Renforcement des capacités des systèmes de statistique nationaux, l'accent étant mis sur les statistiques par sexe;
- d) Infrastructure, facilitation du commerce et des transports, y compris la connectivité.
- 58. L'action de la CESAP dans le Pacifique sera mise en œuvre selon une approche multidisciplinaire et normative. Afin de renforcer la cohérence, la coordination et la capacité de réaction, le Bureau sous-régional pour le Pacifique donnera la priorité à la planification conjointe et à la collaboration avec les sousprogrammes basés à Bangkok et coopérera étroitement avec les autres bureaux sous-régionaux et instituts régionaux. Le Bureau participera activement aux processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et créera une synergie avec les activités des autres organismes des Nations Unies tout en développant une étroite coopération avec les organes intergouvernementaux, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les autres parties prenantes du Pacifique. Le Bureau sous-régional pour le Pacifique travaillera en étroite collaboration avec le Conseil des organisations régionales dans le Pacifique, et particulièrement le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique (PIFS), le Programme régional océanien de l'environnement (PROE) et le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) par l'intermédiaire du Groupe de travail du développement durable.
- 59. Le Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est apportera assistance aux États membres dans les domaines prioritaires ci-après qui ont été recensés par la Réunion intergouvernementale ad hoc sur les nouveaux bureaux sous-régionaux de la CESAP pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, et l'Asie du Sud et du Sud-Ouest:
- a) Développement durable, en tenant compte des choix de la croissance verte, et efficacité énergétique, y compris le Programme de coopération environnementale pour la sous-région Asie du Nord-Est (NEASPEC);
- b) Technologies de l'information et de la communication, réduction et gestion des risques de catastrophe;
- c) Réduction de la pauvreté, y compris la sécurité alimentaire; d) Infrastructure, facilitation du commerce et des transports, y compris la connectivité.
- 60. Le Bureau travaillera en étroite collaboration avec les sous-programmes basés à Bangkok dans les domaines prioritaires susmentionnés et créera une synergie avec les trois institutions régionales de la CESAP dans la région le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de lacommunication pour le développement (CAPFTIC), l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP) et le Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique (ONUCGMAP). Le Bureau participera activement aux processus du PNUAD pour les pays de la sous-région afin de créer une synergie avec les organismes des Nations Unies, les organes

intergouvernementaux, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les autres parties prenantes.

- 61. Le Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale apportera son assistance aux États membres dans les domaines prioritaires ci-après:
- a) Lacunes à combler dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (durabilité environnementale);
- b) Transports et facilitation du commerce: aménagement de meilleures liaisons de transport, y compris les couloirs de transport eurasiatiques; coopération en matière de transit et de transport, y compris l'amélioration du passage des frontières; introduction de mesures de facilitation du commerce; et réduction des obstacles au commerce:
- c) Eau, énergie et environnement: gestion des ressources en eau et en énergie, protection de l'environnement et adaptation aux changements climatiques;
- d) Assistance aux activités du SPECA destinées à renforcer la coopération sous-régionale dans les domaines du transport, de l'eau et de l'énergie, du commerce, des statistiques, du développement fondé sur le savoir, et de la parité des sexes et de l'économie.
- 62. Le Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest apportera son assistance aux États membres dans les domaines prioritaires ci-après:
- a) Lacunes à combler dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (pauvreté et domaines connexes) dans le cadre de la croissance inclusive;
- b) Développement de l'infrastructure, l'accent étant mis sur les transports; la facilitation du commerce et des transports, y compris la connectivité et l'intégration économique régionale;
- c) Réduction des risques de catastrophe, y compris les sécheresses et les tremblements de terre;
 - d) Énergie et sécurité alimentaire.
- 63. Les activités pour l'Asie du Sud-Est sont entreprises par les divisions organiques basées à Bangkok dans le but d'accroître la résilience de la sous-région face aux crises financières et aux catastrophes naturelles, qui ont gravement touché la sous-région. Le sous-programme continuera de renforcer la coopération régionale, en travaillant en étroite collaboration avec les organisations sous-régionales, en particulier l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), et avec les fonds, organismes et programmes des Nations Unies pour combler les écarts de développement et pour renforcer la cohérence au niveau régional des politiques et des programmes dans l'intérêt des États membres.
- 64. La CESAP conclura des partenariats stratégiques avec d'autres institutions intergouvernementales et acteurs du développement de première importance dans les sous-régions, tels que l'ASEAN, l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle

(BIMSTEC), le Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP), l'Organisation de coopération économique, l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC), l'Organisation de Shanghai pour la coopération, et élaborera et exécutera ses programmes de manière cohérente et coordonnée dans l'esprit de l'action menée par l'ONU selon la formule «Unis dans l'action», en utilisant toutes les possibilités du système de développement des Nations Unies aux niveaux sous-régional et national afin de combler les principales lacunes du développement.

Composante 1 Activités sous-régionales de développement dans le Pacifique

Objectif de l'Organisation: Traiter efficacement les problèmes prioritaires de la sous-région du Pacifique dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de développement inclusif et durable pour la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment la Stratégie de Maurice, le Programme d'action d'Istanbul et les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Réalisations escomptées (Secrétariat)

a) Renforcement de la capacité de concevoir et mettre en œuvre des mesures concrètes et supplémentaires au niveau national et/ou sous-régional pour traiter effectivement les vulnérabilités et les besoins de développement des pays et territoires insulaires du Pacifique

 b) Les pays et territoires insulaires du Pacifique sont à même d'influencer les forums et processus régionaux et mondiaux du développement durable

Indicateurs de succès

 a) Nombre d'États membres qui jugent les activités de la CESAP pertinentes et utiles pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes permettant de traiter les vulnérabilités et les besoins de développement

Mesure des résultats:

Unité de mesure: Nombre de demandes de conseils émanant des gouvernements auxquelles la CESAP apporte une réponse accueillie favorablement

2010-2011: 6 demandes

Estimation pour 2012-2013: 8 demandes

Valeur cible pour 2014-2015: 10 demandes

b) Nombre accru d'objectifs et d'initiatives stratégiques en matière de développement durable des pays et territoires insulaires du Pacifique qui sont coordonnés avec ou par le Bureau de la CESAP pour le Pacifique

Mesure des résultats:

Unité de mesure: Contribution et participation du Pacifique aux processus régionaux et mondiaux

2010-2011: sans objet

Estimation pour 2012-2013: 8 contributions

Valeur cible pour 2014-2015: 10 contributions

c) Coopération et intégration intrarégionales renforcées pour la promotion du développement inclusif et durable, y compris par la coopération Sud-Sud

Indicateurs de succès

c) Nombre accru d'initiatives de coopération Sud-Sud entre le Pacifique et l'Asie organisées avec ou par le Bureau de la CESAP pour le Pacifique qui promeuvent le développement inclusif et durable

Mesure des résultats:

Unité de mesure: nombre d'initiatives

2010-2011: sans objet

Estimation pour 2012-2013: 6 initiatives Valeur cible pour 2014-2015: 12 initiatives

Composante 2 Activités sous-régionales de développement en Asie de l'Est et du Nord-Est

Objectif de l'Organisation: Traiter efficacement les problèmes prioritaires de la sous-région de l'Asie de l'Est et du Nord-Est dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de développement inclusif et durable pour la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Réalisations escomptées (Secrétariat)

a) Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP de concevoir et mettre en œuvre des politiques et des programmes de développement, y compris avec des dimensions sexospécifiques, pour traiter les questions liées au développement durable, en tenant compte des choix de la croissance verte et de l'efficacité énergétique, des technologies de l'information et de la communication, de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe, de la réduction de la pauvreté et du développement des infrastructures

Indicateurs de succès

a) Pourcentage accru des participants qui jugent les activités de la CESAP pertinentes et utiles pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes qui tiennent compte notamment dimensions des sexospécifiques et permettent de grands traiter les problèmes prioritaires de l'Asie de l'Est et du Nord-Est

Mesure des résultats:

Unité de mesure: pourcentage des États membres de la CESAP participants

2010-2011: 50 % des participants

Estimation pour 2012-2013: 70 % des

participants

Valeur cible pour 2014-2015: 75 % des participants

Réalisations escomptées (Secrétariat)

b) Renforcement du partage de connaissances et des partenariats entre les États membres, les organisations régionales, la société civile et d'autres partenaires du développement concernés pour traiter les problèmes prioritaires de l'Asie de l'Est et du Nord-Est et ainsi appuyer la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement

Indicateurs de succès

b) i) Pourcentage des États membres qui font état d'une collaboration accrue, aux fins de la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires du développement concernés en Asie de l'Est et du Nord-Est

Mesure des résultats:

Unité de mesure: pourcentage des États membres

2010-2011: 15 % des États membres

Estimation pour 2012-2013: 40 % des États membres

Valeur cible pour 2014-2015: 60 % des États membres

b) ii) Nombre accru d'institutions partenaires en Asie de l'Est et du Nord-Est qui participent aux activités de partage de connaissances facilitées par la CESAP

Mesure des résultats:

Unité de mesure: nombre d'institutions partenaires

2010-2011: 2 institutions partenaires

Estimation pour 2012-2013: 6 institutions partenaires

Valeur cible pour 2014-2015: 6 institutions partenaires

Composante 3 Activités sous-régionales de développement en Asie du Nord et en Asie centrale

Objectif de l'Organisation: Traiter efficacement les problèmes prioritaires de la sous-région de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de développement inclusif et durable pour la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Réalisations escomptées (Secrétariat)

a) Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP de concevoir et mettre en œuvre des politiques et des programmes de développement, en tenant compte notamment des dimensions sexospécifiques, pour traiter les questions liées à la facilitation des transports et du commerce, à l'eau, à l'énergie et à l'environnement

b) Renforcement du partage de connaissances et des partenariats entre les États membres, les organisations régionales, la société civile et d'autres partenaires du développement concernés pour traiter les problèmes prioritaires de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale et ainsi appuyer la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement

Indicateurs de succès

a) Pourcentage accru des participants qui jugent les activités de la CESAP pertinentes et utiles pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes qui tiennent compte notamment des dimensions sexospécifiques et permettent de traiter les grands problèmes prioritaires de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale

Mesure des résultats:

Unité de mesure: pourcentage des États membres de la CESAP participants

2010-2011: 50 % de participants

Estimation pour 2012-2013: 70 % des participants

Valeur cible pour 2014-2015: 75 % des participants

b) i) Pourcentage des États membres qui font état d'une collaboration accrue, aux fins de la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires du développement concernés en Asie du Nord et en Asie centrale

Mesure des résultats:

Unité de mesure: pourcentage des États membres

2010-2011: 15 % des États membres

Estimation pour 2012-2013: 40 % des États membres

Valeur cible pour 2014-2015: 60 % des États membres

 b) ii) Nombre accru d'institutions partenaires en Asie du Nord et en Asie centrale qui participent aux activités de partage de connaissances facilitées par la CESAP

Mesure des résultats:

Unité de mesure: nombre d'institutions

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
	partenaires
	2010-2011: 2 institutions partenaires
	Estimation pour 2012-2013: 4 institutions partenaires
	Valeur cible pour 2014-2015: 6 institutions partenaires

Composante 4 Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest

Objectif de l'Organisation: Traiter efficacement les problèmes prioritaires de la sous-région de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de développement inclusif et durable pour la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP en Asie du Sud et du Sud-Ouest de concevoir et mettre en œuvre des politiques et des programmes de développement pour traiter les grandes questions liées au développement, et exploiter le potentiel de la coopération régionale et Sud-Sud, l'accent étant mis tout spécialement sur les pays ayant des besoins particuliers dans la sous-région

a) i) Pourcentage accru des participants qui jugent les activités de la CESAP pertinentes et utiles pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes qui tiennent compte notamment des dimensions sexospécifiques et permettent de traiter les grands problèmes prioritaires de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest

Mesure des résultats:

Unité de mesure: pourcentage des États membres de la CESAP participants

2010-2011: 50 % des participants

Estimation pour 2012-2013: 70 % des participants

Valeur cible pour 2014-2015: 70 % des participants

 a) ii) Nombre accru de références à l'action sous-régionale de la CESAP dans les principaux médias de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest

Mesure des résultats:

Unité de mesure: Nombre de mentions

2010-2011: 20 mentions

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

b) Renforcement du partage de connaissances et des partenariats entre les États membres, les organisations régionales, la société civile et d'autres partenaires du développement concernés pour traiter les grands problèmes prioritaires de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest et ainsi appuyer la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment les pour Objectifs du Millénaire développement

Estimation pour 2012-2013: 60 mentions Valeur cible pour 2014-2015: 100 mentions

b) i) Pourcentage des États membres qui font état d'une collaboration accrue, aux fins de la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires du développement concernés en Asie du Sud et du Sud-Ouest

Mesure des résultats:

Unité de mesure: pourcentage des États membres de la CESAP participants

2010-2011: 15 % des États membres

Estimation pour 2012-2013: 40 % des États membres

Valeur cible pour 2014-2015: 60 % des États membres

 b) ii) Nombre accru d'institutions partenaires en Asie du Sud et du Sud-Ouest qui participent aux activités de partage des connaissances facilitées par la CESAP

Mesure des résultats:

Unité de mesure: nombre d'institutions partenaires

2010-2011: 2 institutions partenaires

Estimation pour 2012-2013: 6 institutions partenaires

Valeur cible pour 2014-2015: 6 institutions partenaires

Composante 5 Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud-Est

Objectif de l'Organisation: Traiter efficacement les problèmes prioritaires de la sous-région de l'Asie du Sud-Est dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de développement inclusif et durable pour la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Réalisations escomptées (secrétariat)

a) Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP en Asie du Sud-Est de concevoir et mettre en œuvre des politiques et des programmes de développement pour traiter les grandes questions de développement, l'accent étant mis sur les pays ayant des besoins

particuliers en Asie du Sud-Est

b) Renforcement des partenariats et du partage de connaissances entre les États membres, les organisations régionales, la société civile et d'autres partenaires du développement concernés pour traiter les grands problèmes prioritaires de l'Asie du Sud-Est dans l'appui de la objectifs réalisation des développement convenus à l'échelon international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement

Indicateurs de succès

a) Pourcentage accru des participants qui jugent les activités de la CESAP pertinentes et utiles pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de qui tiennent programmes compte notamment des dimensions sexospécifiques et permettent de traiter les grands problèmes prioritaires de l'Asie du Sud-Est

Mesure des résultats:

Unité de mesure: pourcentage des États membres de la CESAP participants

2010-2011: 50 %

Estimation pour 2012-2013: 70 %

Valeur cible pour 2014-2015: 70 %

Nombre accru d'initiatives de collaboration faisant appel aux États membres, à la société civile et à d'autres grands partenaires du développement en Asie du Sud-Est, qui ont été facilitées par la CESAP

Mesure des résultats:

Unité de mesure: nombre d'initiatives de collaboration

2010-2011: 2 initiatives de collaboration

Estimation pour 2012-2013: 4 initiatives de collaboration

Valeur cible pour 2014-2015: À déterminer

Facteurs externes

65. Le sous-programme devrait aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) la communauté internationale se montre sensible aux besoins et aux préoccupations des pays membres de la CESAP et leur apporte son soutien, conformément aux directives de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ainsi qu'aux objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement; b) les principaux partenaires sont disposés à fournir des informations et à participer à la réalisation de programmes

communs; et c) des ressources extrabudgétaires sont mobilisées en quantité suffisante pour assurer aux activités de coopération technique la portée et l'ampleur voulues.

Textes portant autorisation

55/2	Déclaration du Millénaire
57/253	Sommet mondial pour le développement durable
57/270 A et B	Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005
61/16	Renforcement du Conseil économique et social
62/208	Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
62/277	Cohérence du système des Nations Unies
63/11	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire
63/15	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasienne
63/35	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est
63/114	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique
63/144	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
63/200	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique
63/233	Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
63/239	Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey
63/306	Multilinguisme
63/311	Cohérence du système des Nations Unies
64/1	Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
64/183	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération
64/186	Renforcement de la connectivité grâce à l'autoroute de l'information transeurasienne (sous-programmes 1, 5, 6 et 8)
64/193	Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du texte issu de la Conférence d'examen de 2008 (Déclaration de Doha sur le financement du développement) (sous-programmes 1, 2, 4 et 6)
64/222	Document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des

	Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
64/289	Cohérence du système des Nations Unies
65/1	Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement
65/124	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération
65/125	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasienne
65/128	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire
65/129	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
65/140	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique
65/146	Mécanismes innovants de financement du développement (sous-programmes 1, 2, 4 et 6)
65/163	Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014)
65/214	Droits de l'homme et extrême pauvreté
65/235	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est
65/280	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020
65/309	Le bonheur: vers une approche globale du développement
65/311	Multilinguisme
65/316	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique
66/13	La situation en Afghanistan
66/155	Le droit au développement
66/191	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement (sous-programmes 1, 2, 4 et 6)
66/195	Les technologies agricoles au service du développement (sous- programmes 1, 2, 4 et 6)
66/210	Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
66/213	Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
66/214	Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral: résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit (sousprogrammes 2, 3 et 8)

66/218	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
66/219	Coopération Sud-Sud
66/220	Développement agricole et sécurité alimentaire (sous-programmes 1, 2, 4 et 6)
66/223	Vers des partenariats mondiaux

Résolutions du Conseil économique et social

37 (IV)	Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient
1895 (LVII)	Changement de nom de la «Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient» en «Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique»
1998/46	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
2005/305	Favoriser la coordination et le regroupement des travaux des commissions techniques
2007/29	Le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16
2007/30	Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement (sous-programmes 1, 2, 4 et 6)
2007/31	Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010
2007/33	Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
2008/2	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
2008/7	Restructuration de l'appareil de conférence de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
2008/28	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en oeuvre de la Déclaration ministérielle sur le renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement, adoptée à l'issue du débat de haut niveau de la session de fond de 2007 du Conseil économique et social
2008/29	Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16
2008/36	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

2008/37	Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010
2009/1	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
2009/12	Intégration du principe de l'égalité des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
2009/28	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle sur les objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable, adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu lors de sa session de fond de 2008
2009/30	Mise en place d'un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement (sous-programmes 1, 2, 4 et 6)
2009/31	Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010
2010/9	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa douzième session
2010/12	Promouvoir l'intégration sociale
2010/22	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
2010/26	Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement et à la Conférence d'examen de 2008 (sous-programmes 1,2,4 et 6)
2010/27	Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010
2010/29	Intégration du principe de l'égalité des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
2011/6	Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
2011/7	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
2011/9	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020
2011/20	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa treizième session
2011/38	Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement (sous-programmes 1 et 2)
2011/40	Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

61/11	Mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty: répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau Cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit (sous-programmes 2 et 3)
62/1	Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP
62/2	Déclaration de Jakarta sur le renforcement de la coopération régionale pour le développement des infrastructures, y compris en rapport avec la gestion des catastrophes (sous-programmes 1, 3, 4 et 5)
63/1	Déclaration d'Almaty : commémoration du soixantième anniversaire de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique
63/4	Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP
63/5	Examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty: partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit (sous-programmes 2, 3 et 8)
64/1	Restructuration de l'appareil de conférence de la Commission
64/6	Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP
65/6	Appui à la création d'un groupe international de réflexion des pays en développement sans littoral
66/1	Déclaration d'Incheon
66/3	Application du Document final de Dhaka sur le Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés
66/15	Renforcement de la fonction d'évaluation du secrétariat de la Commission
67/1	Déclaration d'Oulan-Bator : Document final de la Concertation Asie-Pacifique de haut niveau sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty et les écarts de développement dont souffrent les pays en développement sans littoral (sous-programmes 1, 2 et 3)
67/14	Coopération entre la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et les autres organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales qui desservent l'Asie et le Pacifique
67/15	Examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence de la Commission

Sous-programme 1 Politiques macroéconomiques et développement inclusif

Résolutions de l'Assemblée générale

62/186	Dette extérieure et développement : vers une solution durable du problème de la dette des pays en développement	
63/206	Dette extérieure et développement : pour un règlement durable du problème de la dette des pays en développement	
63/229	Rôle du microcrédit et de la microfinance dans l'élimination de la pauvreté	
63/277	Organisation par l'Organisation des Nations Unies d'une conférence au plus haut niveau sur la crise économique et financière mondiale et sur son impact sur le développement	
63/303	Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement	
65/10	Une croissance économique soutenue, partagée et équitable en vue de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	
65/313	Suite donnée à la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement	
66/187	Système financier international et développement	
66/189	Soutenabilité de la dette extérieure et développement	
Résolutions du Conseil économique et social		
2005/39	Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique	
2007/36	Alliance des Nations Unies entre secteur public et secteur privé pour le développement rural	
2011/39	Suite donnée au Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement : examen de la création éventuelle d'un groupe spécial d'experts	
Résolutions d	de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

64/7	Financement de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 dans la région de la CESAP
65/1	Application du Document final de Bali pour faire face aux crises alimentaire, énergétique et financière
65/4	Renforcement du Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique

Sous-programme 2 Commerce et investissement

Résolution de l'Assemblée générale

66/185 Commerce international et développement

Résolutions du Conseil économique et social

2005/37	Statuts du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique	
2005/38	Statuts du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert des technologies	
Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique		
61/3	Statuts du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique	
61/4	Statuts du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert des technologies	

Gérer la mondialisation par le renforcement de la coopération régionale dans les domaines du commerce et des investissements

Sous-programme 3 Transports

Résolutions de l'Assemblée générale

62/244	Amélioration de la sécurité routière mondiale
64/255	Amélioration de la sécurité routière mondiale

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

60/4	Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie
62/4	Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique
63/9	Application de la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique et du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011)
64/4	Application de la Déclaration de Séoul sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique
64/5	Création du Forum des ministres asiatiques des transports
66/4	Application de la Déclaration de Bangkok sur le développement des transports en Asie
66/5	Application de la Déclaration de Jakarta sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique
66/6	Améliorer la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique

Sous-programme 4 Environnement et développement

58/217	Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie » (2005-2015)	
59/228	Activités entreprises au cours de l'Année internationale de l'eau douce (2003), préparatifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015) et autres initiatives de mise en valeur durable des ressources en eau	
62/8	Aperçu des activités menées par le système des Nations Unies concernant les changements climatiques	
63/210	La stabilité et la fiabilité du transit des ressources énergétiques et sa contribution à un développement durable et à la coopération internationale	
63/281	Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité	
64/198	Examen approfondi à mi-parcours de la mise en oeuvre de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015)	
64/292	Le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement	
65/151	Année internationale de l'énergie durable pour tous	
65/154	Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau, 2013	
66/197	Mise en oeuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable	
66/200	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures	
66/206	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables	
66/207	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)	
Résolutions du Conseil économique et social		
2006/49	Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa sixième session	
2011/14	Promouvoir la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique	
Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique		
61/9	Cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique	
63/6	Mise en œuvre de la coopération énergétique interpays pour renforcer la sécurité énergétique en vue du développement durable et élargir l'accès aux services énergétiques dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	

64/3	Promouvoir les énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et le développement durable en Asie et dans le Pacifique
67/2	Promouvoir la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique
67/3	Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique

Sous-programme 5

Technologies de l'information et de la communication et réduction des risques de catastrophe

60/252	Sommet mondial sur la société de l'information
61/110	Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence
61/132	Renforcement des secours d'urgence et des activités de relèvement, de reconstruction et de prévention à la suite du tsunami catastrophique survenu dans l'océan Indien
63/217	Catastrophes naturelles et vulnérabilité
64/294	Renforcement des secours d'urgence, relèvement, reconstruction et prévention au lendemain des inondations qui ont dévasté le Pakistan
66/71	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace
66/184	Les technologies de l'information et des communications au service du développement
66/199	Stratégie internationale de prévention des catastrophes
66/211	Science et technique au service du développement
66/227	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au

Résolutions du Conseil économique et social

2005/40	Établissement du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications pour le développement
2006/46	Mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et réexamen de la Commission de la science et de la technique au service du développement
2007/8	Circulation de l'information pour le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information
2007/14	Nécessité d'harmoniser et d'améliorer les systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies en vue de leur utilisation et de leur accessibilité optimales par tous les États
2008/3	Bilan de la mise en œuvre et du suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
2009/7	Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
2009/8	Science et technique au service du développement
2010/2	Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
2010/3	Science et technique au service du développement
2011/16	Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
2011/17	Science et technique au service du développement
Résolutions d	le la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

61/6	Établissement du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement
62/5	Construire la société de l'information en Asie et dans le Pacifique
62/7	Renforcement de la coopération et de la coordination régionales en faveur des systèmes d'alerte rapide au tsunami au moyen du Fonds volontaire d'affectation spéciale multidonateurs pour un dispositif d'alerte rapide au tsunami dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est
63/10	Examen des modalités de coopération régionale pour la gestion des catastrophes naturelles, en particulier l'établissement d'un Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace
64/2	Coopération régionale en vue de l'application du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: renforcer la capacité de récupération des pays et des collectivités de

64/10 Examen des détails opérationnels de l'étude de faisabilité de l'établissement du Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace

la région de l'Asie et du Pacifique face aux catastrophes naturelles

65/5 Examen des détails opérationnels de l'étude de faisabilité de l'établissement en République islamique d'Iran du Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de

	l'espace
66/8	Examen de la proposition d'établir le Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace en République islamique d'Iran
66/14	Maintien du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement
67/4	Création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes

Sous-programme 6 Développement social

S-26/2	Déclaration d'engagement sur le VIH/sida
62/126	Politiques et programmes mobilisant les jeunes : les jeunes dans l'économie mondiale – promotion de la participation des jeunes au développement économique et social
62/127	Mise en œuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées: réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées
62/129	Suite donnée à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille et au-delà
62/133	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
62/170	Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant
62/178	Organisation de l'examen approfondi des progrès obtenus dans la réalisation de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida en 2008
63/9	Célébration du quinzième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement
63/150	Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées à travers la mise en œuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées
63/155	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
63/156	Traite des femmes et des filles
63/194	Amélioration de la coordination de l'action contre la traite des personnes
63/225	Migrations internationales et développement
64/131	Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées
64/133	Suite donnée à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille et au-delà

64/134	Proclamation de l'année 2010 Année internationale de la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle
64/137	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
64/178	Amélioration de la coordination de l'action contre la traite des personnes
64/216	Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
64/291	Suite donnée au paragraphe 143 sur la sécurité humaine du Document final du Sommet mondial de 2005
64/293	Plan d'action mondial des Nations Unies contre la traite des personnes
65/69	Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements
65/170	Migrations internationales et développement
65/174	Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
65/180	Organisation de l'examen approfondi des progrès accomplis dans la réalisation de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida en 2011
65/186	Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées d'ici à 2015 et au-delà
65/187	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
65/190	Traite des femmes et des filles
65/228	Renforcement des mesures en matière de prévention du crime et de justice pénale visant à combattre la violence à l'égard des femmes
65/234	Suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014
65/277	Déclaration politique sur le VIH/sida : Intensifier nos efforts pour éliminer le VIH/sida
65/312	Document final de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la jeunesse: dialogue et compréhension mutuelle
66/121	Politiques et programmes mobilisant les jeunes
66/122	Promouvoir l'intégration sociale en luttant contre l'exclusion
66/123	Rôle des coopératives dans le développement social
66/125	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt- quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
66/126	Préparation et célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille
66/127	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
66/128	Violence à l'égard des travailleuses migrantes
66/129	Amélioration de la condition de la femme en milieu rural

66/130	Participation des femmes à la vie politique
66/131	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
66/132	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
66/172	Protection des migrants
66/215	Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
66/216	Participation des femmes au développement
66/229	Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant
Résolutions	du Conseil économique et social
2007/2	Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous
2007/27	Additif au Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et audelà
2007/32	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)
2008/18	Promotion du plein emploi et d'un travail décent pour tous
2008/19	Organisation future et méthodes de travail de la Commission du développement social
2008/20	Poursuite de l'action menée par les personnes handicapées, en leur faveur et avec elles, en vue de l'égalisation de leurs chances et de la protection de leurs droits fondamentaux
2008/21	Intégration de la question des personnes handicapées à l'ordre du jour du développement
2008/33	Renforcement de la coordination des efforts menés par l'Organisation des Nations Unies et par d'autres instances pour lutter contre la traite des personnes
2008/34	Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
2009/6	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)
2009/15	Future organisation des travaux et méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme
2010/7	Renforcer les mécanismes institutionnels en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes
2010/10	Organisation future et méthodes de travail de la Commission du développement social
2010/13	Intégration de la question des personnes handicapées à l'ordre du jour du développement
2010/14	Application future du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002

2010/15	Renforcement des mesures en matière de prévention du crime et de justice pénale visant à combattre la violence à l'égard des femmes
2010/24	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle sur les objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en matière de santé publique mondiale, adoptée lors du débat de haut niveau de la session de fond de 2009 du Conseil économique et social
2011/5	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes
2011/19	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)
2011/21	Établissements humains
2011/27	Poursuite de l'action menée par les handicapés, en leur faveur et avec eux, en vue de l'égalisation de leurs chances et intégration de la question des personnes handicapées dans l'ordre du jour du développement
2011/28	Modalités du deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002)
2011/29	Préparation et célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille
Résolutions d	le la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
63/7	Migrations internationales et développement dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement
63/8	Financement durable en vue d'une couverture sanitaire universelle en Asie et dans le Pacifique
64/8	Application au niveau régional du Cadre d'action de Biwako et de Biwako plus cinq pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique
64/9	Examen à mi-parcours de l'application du Plan d'action sur la population et la pauvreté, adopté à la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique
65/3	Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012)
66/9	Mise en œuvre pleine et effective du Programme d'action de Beijing et ses prolongements mondiaux et régionaux dans la région de l'Asie et du Pacifique
66/10	Appel régional à l'action pour réaliser l'accès universel à la prévention du VIH, au traitement, aux soins et au soutien en Asie et dans le Pacifique
66/11	Préparatifs régionaux de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012)
66/12	Sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique

67/5	Application intégrale et efficace du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement dans la région Asie-Pacifique
67/6	Améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées à la CESAP
67/7	Rôle des coopératives dans le développement social en Asie et dans le Pacifique
67/8	Renforcement des systèmes de protection sociale en Asie et dans le Pacifique
67/9	Examen régional Asie-Pacifique des progrès accomplis dans la réalisation de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida

Sous-programme 7 Statistiques

Résolutions du Conseil économique et social

2005/13	Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010
2006/6	Renforcement des capacités statistiques
2011/15	Révision des statuts de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

246 (XLII)	Services statistiques en Asie et dans le Pacifique
65/2	Coopération technique régionale et renforcement des capacités pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique
67/10	Un ensemble de statistiques économiques de base pour guider l'amélioration des statistiques économiques fondamentales en Asie et dans le Pacifique
67/11	Renforcer les capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique
67/12	Amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique
67/13	Révision des statuts de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique

Sous-programme 8 Activités sous-régionales de développement

63/260	Activités touchant au développement
65/2	Document final de la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
66/198	Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Résolutions du Conseil économique et social

2009/17	Examen de l'appui des Nations Unies aux petits États insulaires en développement
2010/34	Examen de l'appui des Nations Unies aux petits États
	insulaires en développement

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

237 (XL)	Activités de la Commission dans le Pacifique
60/6	Revitalisation du Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique
62/9	Suivi régional de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
62/12	Renforcement des pays et territoires insulaires en développement du Pacifique par la coopération régionale
66/2	Examen quinquennal de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement
66/7	Programme en faveur des villes du Pacifique
66/13	Renforcement de la coopération régionale en Asie du Nord et Asie centrale

58